



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 AOUT 2009

L'an deux mille neuf, le **VINGT ET UN AOUT**, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAONE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre PAGNEUX, Maire.

Présents : M. PAGNEUX, Maire ; Mme DRILLIEN, Adjointe ; M. BRESSION, Adjoint.
Mmes BALLY-COURTIN-DOUSSOT- SULPICE, Conseillères Municipales ;
MM. BARBOSA-BUATHIER-FRADET-PUGEAUT, Conseillers Municipaux.

Excusés : Mmes BOYAT et GAULTIER, Conseillères Municipales ;
M. FERREY, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. BARBOSA.
MM. GUENIN, LEBLANC, RUZ et SAUVAGEON Conseillers Municipaux.

=====

Madame Monique SULPICE est élue secrétaire de séance.

=====

Adoption procès-verbal du Conseil Municipal du 3 juillet 2009.

=====

• **Convention de stage et montant gratification**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un élève en bac pro travaux paysagers 1^{ère} année A a formulé une demande afin de pratiquer un stage durant l'année scolaire au sein des services techniques de la Mairie.

Le conseil doit donc autoriser le Maire à signer la convention d'enseignement et de formation professionnelle agricoles concernant ce jeune, dont la période va du 24 août 2009 au 2 juillet 2010. Durant cette période, l'élève sera présent en tout 22 semaines au sein de la Mairie.

Sachant qu'une gratification peut lui être attribuée, il est nécessaire que le Conseil en fixe le montant.

Le Maire propose de lui verser 30% du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures réalisées chaque mois.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention d'enseignement et de formation professionnelle agricoles relative à la venue d'un élève au sein des services techniques, et plus particulièrement à l'entretien des espaces verts.

DIT que durant la période allant du 24 août 2009 au 2 juillet 2010, le stagiaire sera présent au total 22 semaines au sein de la Mairie.

DIT que la gratification qui sera versée mensuellement à ce stagiaire correspondra à 30% du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures effectuées dans le mois.

• **Signature bail logement de type 2 – école maternelle**

Suite à la délibération du 7 mai 2009 par laquelle le Conseil décidait de relouer le logement de type 2 situé au dessus de l'école maternelle, rue Romans Petit, et occupé précédemment par M. GRANGER, le Maire informe le Conseil Municipal que M. THOMAS et Mlle CHAIZE ont visité l'appartement et souhaitent le louer à partir du 1^{er} septembre 2009.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de louer à compter du 1^{er} septembre 2009, l'appartement de type 2 situé rue Romans Petit, au 2^{ème} étage du bâtiment de l'école maternelle, à M. THOMAS et Mlle CLAUZE.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail correspondant.

RAPPELLE que le montant du loyer est de 210 € par mois.

DIT qu'une caution correspondant à 1 mois de loyer sera versée à l'entrée dans l'appartement.

• **Modification du tableau des emplois permanents – Ouverture d'un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un employé des services techniques (espaces verts) a réussi l'examen professionnel d'Adjoint Technique de 1^{ère} Classe (session 2009) et propose donc d'ouvrir ce poste à compter du 1^{er} janvier 2010.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'ouvrir un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe au sein des services techniques de la commune, et plus particulièrement aux espaces verts.

DIT que ce poste sera ouvert à compter du 1^{er} janvier 2010 et que le tableau des emplois permanents sera modifié en conséquence.

• **Remplacement d'un Conseiller Municipal dans les Commissions et Syndicats**

M. PAGNEUX, Maire, informe le Conseil Municipal de la démission de Mlle Noémie VEROT, Conseillère Municipale, par courrier en date du 21 juillet dernier.

Ainsi, il propose de désigner des remplaçants au sein des commissions et syndicats suivants :

- Commission Culture/Loisirs
- Centre Communal d'Action Sociale
- SITEAM – suppléant

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE, en remplacement de Mlle Noémie VEROT, conseillère Municipale, qui a donné sa démission en date du 21 juillet 2009:

- Madame Fabienne DOUSSOT au sein de la Commission Culture/Loisirs.
- Madame Monique SULPICE au Centre Communal d'Action Sociale.
- Monsieur Pierre BRESSON en tant suppléant au SITEAM.

• **Communications et informations diverses**

✓ Révision du plan de circulation rue Romans Petit : Mme BALLY, Conseillère Municipale, souhaite que les emplacements de stationnement situés devant sa maison soient redéfinis afin de ne plus gêner la circulation dans cette rue.

M. PAGNEUX, Maire, lui répond qu'une solution provisoire va être recherchée.

Les modifications définitives ne devant pas être réalisées dans l'immédiat.

✓ Organisation de la journée du 13 septembre 2009 : N. DRILLIEN, adjointe, informe le conseil qu'est prévue la location auprès du CLEM de gros jeux inter générations et précise qu'un animateur sera là afin de guider les personnes mais pas de garder les enfants !

La Sauvetage viendra jouer en fin d'après-midi et il est envisagé l'intervention d'une batucada.

Concernant la buvette, M. PAGNEUX demande à M. BARBOSA, Conseiller Municipal, de bien vouloir s'en charger.

Il précise ensuite que les inscriptions sont nominatives et que la présence de 2 personnes à l'accueil, chargées du pointage, sera nécessaire. Mmes DRILLIEN et SULPICE se portent volontaires.

La mobilisation des conseillers municipaux disponibles ce jour là se fera à partir de **11h30**.

✓ N. DRILLIEN informe le conseil que l'équipement informatique de l'école sera installé le 16 septembre prochain par micro média.

✓ La réfection de la cour de l'école se fera durant les vacances de la Toussaint.

En informer la Directrice du Centre de Loisirs afin qu'elle puisse organiser au mieux cette période.

✓ Mme BALLY, Conseillère Municipal, questionne M. PAGNEUX quant à l'avenir de la crèche. Celui-ci lui répond que la CLECT se réunira le 27 août et qu'ensuite il restera le vote à l'unanimité.

✓ Rappel de la date du 6 septembre pour le forum des associations et le vide-grenier : montage barnum.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

Le Maire
J.P. PAGNEUX